

Date de convocation
11 décembre 2025
Date d'affichage de l'avis
11 décembre 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2025_7_6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, C. CHUBURU, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, H. BEAUCULAT, L. POUTS-SAINT-GERME, M. PULVINET, C. BERDUCQ, V. LABORDE.

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à V. LABORDE, R. CARDY à C. CHUBURU

Etaient absents : A.-L. POMME-CASSIEROU, M.-C. LALANNE, R. CARDY.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

MISE EN PLACE D'UN FORFAIT MENSUEL POUR LA GARDERIE DE L'ECOLE

Après étude des modalités proposées par de nombreuses communes de la C.C.P.N., Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un forfait mensuel pour la garderie de l'Ecole.

Monsieur le Maire explique que le montant demandé pour la demi-journée et pour la journée de Boeil-Bezing est souvent inférieur aux autres communes de la C.C.P.N., mais que de nombreuses communes proposent un forfait mensuel qui peut minimiser les frais mensuels de garde pour les parents.

Monsieur le Maire propose un forfait mensuel de 25 euros pour un enfant, de 20 euros pour le deuxième enfant et de 15 euros par enfant à partir du 3^{ème} enfant d'un même foyer.

Après avoir entendu ces explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE de proposer un forfait mensuel de 25 euros pour un enfant, de 20 euros pour le second enfant et de 15 euros par enfant à partir du 3^{ème} enfant d'un même foyer.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Marc DUFAU